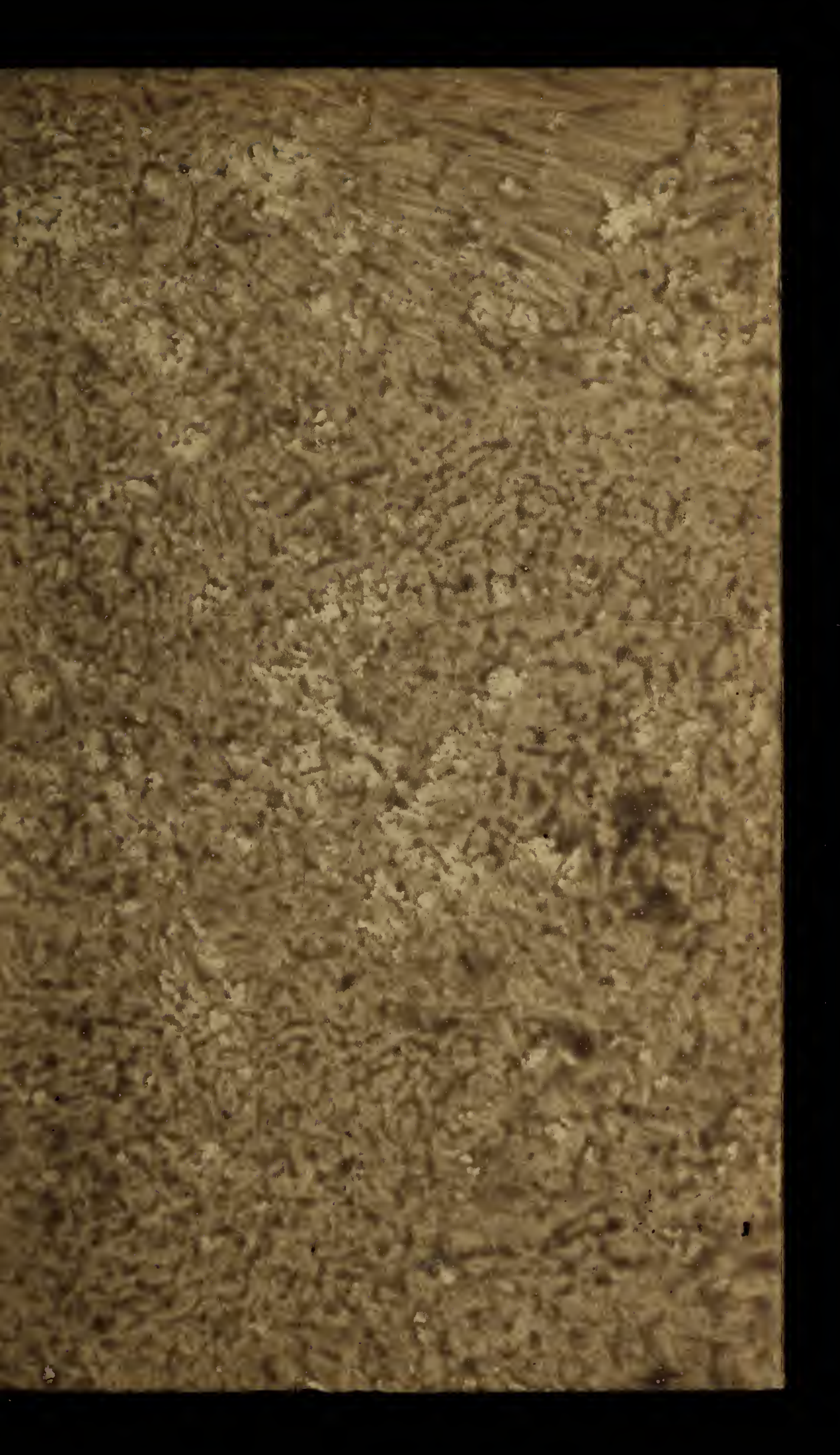
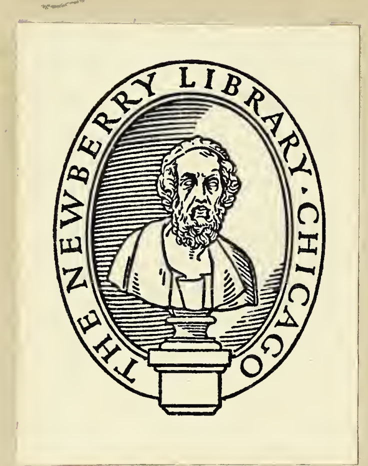


Hatin p. 92
2 no. complet
calf.



Par Monsodive ?

N°. I.

LA SENTINELLE DE LA NOBLESSE,

Par un PLÉBÉÏEN qui se fait gloire de l'être.

Si l'on voit une poignée de personnes et de riches, au faîte des grandeurs et de la fortune, tandis que la foule rampe dans l'obscurité et dans la misere, c'est que les premiers n'estiment les choses dont ils jouissent qu'autant que les autres en sont privés, et que sans changer d'état ils cesseroient d'être heureux, si le peuple cessoit d'être misérable . . . .

J. J. ROUSSEAU, Discours sur l'origine de l'inégalité des conditions parmi les hommes.

A DÉMOPHILOPOLIS.

(Rennes)

A LA

NOBLESSE BRETONNE.

MES CHERS CAMARADES,

EN vérité ces Plébéïens n'entendent point raison : c'est en vain que dans un écrit moëlleux et rempli du pathétique le plus affectueux, nous avons daigné oublier un instant qui nous sommes, pour leur inspirer des sentimens de paix ; au lieu de se rendre à nos tendres invitations, il semble qu'elles ne font que les animer davantage à la poursuite de leurs prétentions exorbitantes. Ils continuent toujours à répandre leurs écrits avec profusion ; ils ne cessent d'y faire valoir les droits imprescriptibles de l'homme, dans quelque classe de la Société que la nature l'ait placé ; ils prétendent prouver que ces droits ont été violés jusqu'à présent, et le sont encore à l'égard du peuple qui supporte à la fois deux fardeaux, celui des impositions excessives,

et un autre plus accablant encore, celui du mépris.

Voilà, disent ces Plébéïens audacieux, des injustices révoltantes contre lesquelles nous ne cesserons de réclamer.

La Sentinelle qu'ils ont établie, continue de faire son office avec la plus exacte vigilance. Non-contente de griffonner de misérables pamphlets, elle se répand dans les différens Comités Roturiers, pour fournir aux Auteurs des matériaux contre la Noblesse. Vous en avez été instruits, chers Camarades; vous vous êtes assemblés; et malgré votre répugnance à imiter un Ordre aussi vil que le Tiers, vous avez arrêté par délibération verbale, que vous auriez aussi de votre côté une Sentinelle.

C'est sur moi que vous avez bien voulu jetter les yeux pour remplir un poste aussi honorable. Je suis bien aise de vous rappeller à quelle condition je vous ai exposé sans déguisement qui j'étois.

Au moment où j'écris, j'ai cent-deux ans sept mois et cinq jours de Noblesse. Le premier de mes ayeux connus étoit frippier; son fils devint marchand d'étoffes. Le petit-fils parvint au grade de négociant; c'étoit un homme d'un vrai mérite et à grandes spéculations. Il fit fortune, acheta des lettres de Noblesse, et voilà pourquoi et comment on me voit figurer aujourd'hui dans votre *Corps Illustrissime*. Monsieur *** et moi nous portons le même nom. Il a des Titres qui vont se perdre dans

l'origine de la Constitution Bretonne..... Il m'a promis.... Vous m'entendez.... Et après cela, je serai Gentilhomme d'ancienne extraction. Je suis encore un peu modéré avec le Tiers ; mais quand une fois je serai aggrégé à cette famille distinguée, alors je ne garderai plus de mesures : je dirai, en parlant des Plébéïens, *ces gens-là, ces drôles-là, ces manans-là* ; quelquefois, pour donner plus de grace à mon style, je les menacerai de les jetter par les fenêtres ; je ne manquerai pas de leur rappeller qu'ils ont été autrefois *nos serfs* ; enfin j'affecterai tous les tons de hauteur et de mépris qui caractérisent essentiellement ceux de notre Ordre : mais sur-tout, mes chers Amis, faites ressouvenir Monsieur *** de la parole d'honneur qu'il m'a donnée ; c'est la condition sous laquelle j'ai accepté la fonction importante de Sentinelle de la Noblesse. Vous allez juger si je m'en suis bien acquitté.

Inconnu à Rennes, ayant d'ailleurs un air assez commun, d'un nom assez peu illustre, il m'a été plus facile qu'à tout autre, de parvenir au but que nous nous proposons. J'ai donc déclaré tout nettement que j'étois Bourgeois, et qui pis est, un des plus ardens zélateurs du Tiers : à la faveur de cette feinte, j'ai trouvé accès dans différentes sociétés de la Roture. Mais il en est une sur-tout que j'ai fréquentée plus assiduement, parce qu'elle m'a paru réunir les gens d'élite du Tiers.

Un soir, c'étoit, si je m'en souviens bien, le 5 Décembre de la présente année 1778, je

me présentai chez Monsieur ***, Roturier distingué de cette Ville; j'y trouvai un Bourgeois de Paris, un bel esprit Roturier, un politique aussi Roturier, et plusieurs autres Roturiers. La conversation commença : ce fut le Bourgeois de Paris qui débuta....

LE BOURGEOIS DE PARIS.

J'arrive de Paris. Les nouvelles, à mon départ, étoient très-favorables pour le Tiers; on assuroit qu'il obtiendroit enfin d'être représenté convenablement aux Etats-Généraux. Malgré les puissantes cabales qui se font à la Cour, le Roi, les Princes ses freres, et le Ministre humain et philosophe, que la France a eu le bonheur de recouvrer, montrent toujours la plus grande fermeté pour le bien. Le bonheur du Peuple est l'objet de tous leurs vœux et de tous leurs travaux; Monsieur, Frere du Roi, a dit que jusqu'à présent il avoit été regardé comme le premier Gentilhomme du Royaume de France; mais que désormais il ne vouloit plus en être que le premier Citoyen.

LE MAITRE DE LA MAISON.

Il seroit à désirer que nos Gentilshommes Bretons entrassent dans des vues aussi nobles et aussi bienfaisantes. La source de la division qui existe entre nous, seroit bientôt tarie; mais il ne faut pas espérer que cela arrive; le plus grand nombre d'entr'eux a des idées trop petites et trop rétrécies, pour jamais s'élever à ce dégré de hauteur nécessaire pour appercevoir dans son vrai point

de vue la Noblesse, qui, selon eux, consiste à avoir dans leurs Archives quelques vieux Titres à payer moins que le peuple, et surtout à n'être point confondue avec lui.

LE BOURGEOIS DE PARIS.

Vos Gentilshommes sont donc ici d'une trempe bien singuliere ? Il paroît que vous leur laissez jouer un fort grand rôle dans votre Province. A Paris on n'entend parler que du Roi, des Princes, de quelques Grands de la Cour, des Ministres et des Gens à talens dans toute espece de professions ; mais de Gentilhomme, il n'en est jamais question ; c'est un être absolument confondu dans la foule, à moins que son mérite personnel ne l'en fasse sortir.

LE BEL ESPRIT.

Il en est ici tout autrement. Un Noble, en Bretagne, par sa seule qualité de Noble, est tout ; un Roturier n'est rien : ces Messieurs sont élevés sur le sommet de la montagne, le reste des Citoyens rampe obscurément dans la vallée. Les Nobles occupent toutes les places importantes dans la Magistrature et dans le Militaire ; plusieurs d'entr'eux se vouent à la vie champêtre, et exercent sur leurs vassaux un empire despotique : mais le vrai théâtre où la Noblesse de Bretagne brille dans tout son lustre, c'est l'Assemblée des Etats ; l'Eglise et le Tiers y viennent par Députés : au contraire, tout Noble âgé de 25 ans a le droit d'y assister personnellement, et d'y don-

ner sa voix. Ce sont les Nobles qui font presque toujours la loi. Les honneurs, les pensions, les gratifications sont pour eux, les charges et les humiliations pour le Tiers.

Cependant, quelque illustre que soit le corps de la Noblesse en Bretagne, tous les individus ne jouissent pas entr'eux du même degré de considération. On distingue trois especes de Gentilshommes, *les Carossiers, les Cavaliers*, et ce sont ceux qui n'ont que le moyen d'aller à cheval; et *les Fantassins*, ou *Epées de Fer.* Les deux dernieres Classes sont ordinairement jalouses de la premiere; ce qui cause assez souvent de la division; mais s'agit-il de se mesurer avec le Tiers, l'intérêt commun les rapproche; et ils débitent avec emphase à qui veut les entendre, qu'entre le dernier Gentilhomme de Bretagne et le Roi, il n'y a de différence que la Couronne, et qu'entre ce même Gentilhomme, *Epée de Fer,* homme rustique et sauvage, la plupart du tems, et le Citoyen du Tiers-Etat le plus distingué par son génie et par ses talens sublimes, il y a plus de distance qu'entre le chêne superbe qui menace les Cieux, et l'humble violette qui se cache sous le gazon. Tel est le systême fondamental de nos Gentilshommes Bretons.

LA SENTINELLE DE LA NOBLESSE.

Je ne suis pas plus partisan que vous, Monsieur, de la Noblesse; j'avoue qu'elle a une morgue et une hauteur insupportable; mais convenez avec moi que quand il s'agit de patriotisme, elle se montre avec bien de l'avantage.

l'avantage. Qui est-ce qui vient de sauver la France et la Bretagne des funestes ravages que le despotisme se préparoit à y exercer? N'est-ce pas la Noblesse Bretonne?

LE BEL ESPRIT.

Comment, Monsieur, vous êtes Citoyen du Tiers-Etat, et vous tenez un pareil langage? Il faut que vous ne soyez pas bien instruit des faits. Avez-vous donc la simplicité de croire que lorsqu'il a été question de combattre les opérations ministérielles, c'ait été l'amour de la patrie qui a dirigé la Noblesse?

L'intérêt et la vanité, Monsieur, voilà les deux puissans ressorts qui l'ont mise en action. Ce qui concernoit l'administration de la Justice, dans les Edits du mois de Mai, touchoit fort peu les Nobles; d'ailleurs la plupart n'y comprenoient rien. Mais à travers le systême inconstitutionel des anciens Ministres, ils ont cru entrevoir un dessein formé de mettre plus d'égalité entre les différens Ordres de l'Etat; leur ame fiere en a été révoltée, et leur imagination s'est exaltée. Dédaignant alors les secours qui leur étoient offerts par le Tiers, seuls ils ont voulu conjurer l'orage. Voilà aussitôt 12 Ambassadeurs du Duché de Bretagne, à Paris, à la Cour, et puis en prison.

La religion du Monarque, surprise, a été éclairée; les projets destructeurs des Ministres ont été renversés; le sanctuaire de la Justice, profané par la violence, a reçu de nouveau dans son sein ses Ministres essentiels; les nobles, le croira-t-on, s'attribuent exclusivement

la gloire d'être les libérateurs de la Patrie ; ils ont assez peu de pudeur pour le dire dans toutes les sociétés, pour l'écrire, et pour imprimer *que le Tiers est resté spectateur tranquille de tous les évênemens....* Dites, dites plutôt que c'est le Tiers qui vous a sauvés de la constitution Bretonne, avec vous.

Illustres ingrats ! si l'ordre du Tiers n'avoit pas fait une contenance aussi ferme et capable d'en imposer aux exécuteurs des ordres arbitraires ; s'il n'eût point paru à la députation de la Commission Intermédiaire, ni à celle qui fut faite par Evêchés ; si les Officiers de Justice eussent accepté des places, ou milité dans les nouveaux Tribunaux ; c'en étoit fait ; les anciens Ministres seroient encore sur le pinacle, nos respectables Magistrats dans leurs Châteaux, et les douze valeureux Champions de la Noblesse sous les verroux de la Bastille.

L'ABBÉ.

Je ne pense pas que la Noblesse de Bretagne se soit abusée, au point de vouloir persuader au Public, que le Tiers, dans la grande révolution du mois de Mai dernier, est resté dans l'inaction ; les propos et les écrits inconsidérés dont vous venez de parler, sont échappés à quelques cerveaux nobles, mal organisés, et il ne faut pas faire au corps de la Noblesse l'injure de les lui attribuer.

LE BEL ESPRIT.

Que vous êtes indulgent, Monsieur l'Abbé!

Je veux bien croire avec vous que tous les Nobles n'ont pas donné dans les excès d'un *certain Preux*, et de ses compagnons d'armes; qu'ils n'ont pas été d'avis de courir sur cette *Canaille roturiere*, comme on court sur des bêtes fauves, en Forez. Mais rapportez vous-en à moi, l'Abbé; j'ai bien étudié les Nobles; ils sont tous à-peu-près fondus dans le même moule : esprit de domination, d'amour immodéré, des distinctions; voilà les deux traits principaux qui les caractérisent. Parle-t-on de soulager le Peuple? leur cœur se ferme à la pitié. S'il étoit moins misérable, peut-être deviendroit-il insolent, et nous perdrions notre empire sur lui. Qu'il continue donc à être écrasé d'impôts; notre vanité est trop intéressée à perpétuer son malheur, pour que nous songions à nous prêter aux vues bienfaisantes du Gouvernement et de la partie éclairée de la Nation.

Ces Nobles que vous voulez excuser, quels efforts ne font-ils pas encore pour n'avoir rien de commun avec les Plébéïens? Il leur faut des sociétés à part, des chambres de lecture à part, des maisons d'éducation à part, des chapitres à part, des maisons religieuses à part, une capitation encore à part. Bientôt, à l'exemple des Nobles de Callieut, peuple grossier et imbécille, ils se feront précéder par un valet qui dira au peuple : rangez-vous, vieux roturiers, de peur que mon maître ne se souille en approchant trop près de vous.

Convenez, l'Abbé, que dans toutes ces têtes-là, il n'y a pas un grain de philosophie.

L'ABBÉ.

Ah! Monsieur, si vous parlez philosophie, c'est là mon fort : je vais encore renchérir sur vous : la Noblesse, aux yeux du sage, n'est qu'une brillante chimere. Peu importe que le sang de César ou celui de Ménalque coule dans les veines d'un individu quelconque? Constitution saine et robuste, talens, vertu, humanité, amour de la patrie ; voilà l'homme social dans sa perfection. La qualité de Noble, tire sa source du droit positif, et non du droit naturel. La Noblesse n'est donc qu'un préjugé national ; il a existé et il existe encore des Peuples entiers qui n'ont jamais eu la moindre notion de cette institution ; d'autres l'ont connue, mais n'y ont pasattaché une grande importance. Par exemple, chez les Egyptiens, lorsqu'on faisoit l'oraison funebre d'un citoyen, jamais il n'étoit question de sa naissance ; on louoit ses qualités personnelles; le reste paroissoit étranger à son éloge.

Mais supposons pour un instant que le sang dont on est issu doive entrer pour quelque chose dans la Noblesse. Ne sommes-nous pas tous également Nobles ? Sans nous embarrasser dans l'examen de tant de vieux titres illisibles, où chacun voit, et que sa vanité puérile a intérêt d'y découvrir, ne remontons-nous pas tous à un même pere ; et ce pere commun ne sort-il pas des mains de la Divinité? Quelle origine plus illustre? Devant, en ma qualité d'Abbé, croire à la Genese, c'est là le

point auquel je me fixe. Voilà, Monsieur, ma profession de foi sur la Noblesse.

LE BEL ESPRIT.

Et moi, Monsieur l'Abbé, sans croire à la Genese, je suis sur la question que nous agitons absolument de votre avis; il n'existe pour moi ni Noble ni Roturier, tous sont égaux. Je ne distingue les hommes que par leurs qualités physiques et morales. Combinées d'une maniere dans tel individu, et combinées d'une autre maniere dans tel autre individu, tout ce qu'on a ajouté à ces qualités primitives, est factice. Quant à notre origine, elle est la même; c'est une chaîne dont on ne peut appercevoir le premier anneau, et qui va se perdre dans la nuit des siecles.

LA SENTINELLE DE LA NOBLESSE.

Voilà assurément des principes bien lumineux: cependant, Monsieur, permettez-moi de vous observer qu'il existe une différence entre un citoyen qui prouve par des titres authentiques que depuis quatre cens ans, par exemple, ses ancêtres ont toujours été des personnages nobles et illustres; et un autre citoyen qui ne fait pas la même preuve.

LE BEL ESPRIT.

Oui, Monsieur, il existe une différence politique, mais aucune différence réelle: celui qui, suivant le préjugé vulgaire, n'est pas assez heureux pour produire ce que vous appellez des titres, se trouveroit peut-être, s'il avoit pu en conserver, issu de Rois et de Princes;

tandis que l'autre, en remontant au-delà des quatre cens ans que vous supposez le premier terme de la Noblesse, ne pourroit peut-être compter parmi ses ancêtres que des artisans et des gens du Peuple.

Quand j'entends un Noble me vanter son ancienne extraction, je ne puis m'empêcher de sourire de pitié : Le pauvre homme, me dis-je en moi-même, prend la chose à contre-sens ; sa Noblesse est d'autant plus douteuse, qu'elle lui paroît plus reculée. Croit-il dire bonnement que dans la suite des siecles qu'il étale devant moi avec tant de faste, il ne se soit trouvé dans sa famille que des Lucreces ? Pense-t-il que les femmes de qualité n'aient pas des passions et des intrigues comme les autres femmes, et que les baldaguins dorés et les sophas précieux, des gens du grand ton ne soient pas témoins d'autant d'infidélités, que les modestes lits des simples Bourgeois ?

LE POLITIQUE.

La Noblesse du sang, dans l'état de nature, n'est rien, et tous les hommes sont égaux. Cela est clair : mais en politique ce n'est plus la même chose ; quoiqu'elle ne soit fondée que sur des probabilités, elle a pourtant une certaine existence. Les titres, quelqu'authentiques qu'ils soient, ne prouvent pas démonstrativement, qu'on descende de tous les ancêtres qui s'y trouvent référés. Mais pour lever tous les doutes, la loi a établi une présomption qui tient lieu de certitude. Un

citoyen a des titres, il porte le nom de la famille, il a toujours été reconnu comme parent par ceux qui la composent. Voilà qui suffit ; fût-il descendu du Plébéïen le plus abject, il est censé Noble : il faut donc argumenter ici, non sur des réalités, mais sur les présomptions admises par la loi; cela posé, je vois de toute antiquité dans la monarchieFrançoise un corps deNoblesse existant et plus distingué que le reste des citoyens qui n'ont pas les mêmes titres à présenter. Ceux-ci doivent donc à la Noblesse qui a sur eux la primauté, des égards et des déférences. Quant à la soumission, elle n'est due qu'aux Souverains, et à ceux qui se représentent Nobles ou Roturiers. Je conviendrai encore que la Noblesse étant le premier ordre du Royaume [car je fais abstraction du Clergé qui se confond dans les deux autres ordres] elle doit jouir de certains priviléges ; mais il faut que ces priviléges soient purement honorifiques, et ne soient jamais de nature à gréver le Peuple; d'où il est aisé de conclure que la demande d'une répartition égale d'impôts, formée aujourd'hui par le Tiers, ne doit souffrir aucune difficulté.

L'ABBÉ.

Elle en souffrira beaucoup en Bretagne, Monsieur: nos Gentilshommes ne sont point du tout disposés à imiter la conduite noble et désintéressée de la Noblesse Dauphinoise ; ils tiennent encore à de petits préjugés que l'on aura beaucoup de peine à déraciner. Payer comme le peuple! cette idée est révoltante,

LE BEL ESPRIT.

Il est un moyen de satisfaire leur amour-propre, c'est de leur faire payer plus que le Peuple : alors ils ne seront plus au même niveau, et auront en outre la gloire d'être plus utiles à l'Etat ; c'est ce que de bons citoyens comme eux doivent ambitionner. Si ces Messieurs sont des demi-dieux sur la terre, il doit leur suffire que l'encens fume devant leurs autels. Que leur importent de misérables exemptions pécuniaires? S'ils ne sont que des hommes, alors il faut que comme les autres hommes leurs concitoyens, ils supportent également le fardeau de l'Etat. Et comment établirez-vous, Monsieur, cette répartition égale ? J'y vois un grand embarras : il faut d'abord commencer par démonter la machine des Etats, qui est mal organisée, et ensuite la remonter tout à neuf. Cette opération rencontrera bien des obstacles.

Le politique avoit déja repris la parole pour nous exposer sa maniere de voir sur sa nouvelle composition des Etats de Bretagne, sur celle des Etats - Généraux, sur les griefs du Peuple, sur l'admission du Tiers dans le Parlement de Bretagne, etc. etc. Lorsque le Maître de la Maison demanda qu'on lût en comité deux petites Brochures qui paroissoient déja depuis quelque tems dans le Public ; la premiere ayant pour titre ; *à mes Compatriotes* ; la seconde, la *véritable Sentinelle du Peuple* : elles furent lues avec beau-

coup

coup d'attention. Chacun ne manqua pas de faire des réflexions qui n'étoient pas à l'avantage de notre Ordre ; mais le Maître de la Maison fut celui qui me parut le plus ardent à s'emporter contre nous.

Admirez un peu ces Nobles, s'écria-t-il, dans les petits Livrets qu'ils débitent ; ils font d'éternelles jérémiades sur les malheurs que peut entraîner la désunion des Ordres ; ils croyent toujours voir les anciens Ministres derriere la scene, diriger les événemens actuels ; ils vont jusqu'à pronostiquer la Gabelle en Bretagne ; tandis que le dessein du Roi est de l'abolir dans des tems plus heureux par tout le Royaume. . . . Si nous persistons à lutter les uns contre les autres, le glaive du despostisme va s'armer contre nous et nous exterminer ; et ensuite prenant le ton doucereux, ils nous offrent l'olive de la paix....Mais prenez-y bien garde, toujours attachés à leur phantôme de grandeur, et à de vils intérêts pécuniaires, ils n'ont pas encore fait la moindre démarche, pas dit, pas écrit un seul mot qui fît entrevoir qu'ils sont disposés à traiter désormais leurs Concitoyens avec moins de hauteur, et à supporter également avec le Peuple le fardeau des Impositions. Tremblez, disent-ils, pour le despostisme en Bretagne ; lisez, Messieurs, le troisieme Numéro de la Sentinelle du Peuple. Quel despostisme plus affreux et plus accablant que celui qui y existe déja ! . . .

Nobles d'Eglise, Nobles d'Epée, Nobles oisifs vivant dans vos Châteaux, nous lisons

malgré toute votre politique, jusqu'au fond de vos ames. L'amour de la Patrie n'entre pour rien dans toutes les exhortations pompeuses que vous nous faites; ce n'est point le Despostisme que vous craignez pour nous; votre seule frayeur est que nous ne changions de Despotes, et qu'au lieu de deux mille qui pesent journellement et cruellement sur nos têtes, nous n'en ayons plus qu'un seul qui nous soit commun à tous.

Vous ne cessez de nous crier que ce n'est pas à présent le moment de faire entendre nos réclamations : et quand viendra-t-il donc ce moment ? Faudra-t-il attendre que vous deveniez encore plus puissans, afin de nous opprimer plus à votre aise ? Point tant de doléances, point tant de sermons ; montrez-vous justes, humains et sensibles, et nous serons bientôt d'accord. Vous nous appellez vos freres ! Eh bien? traitez-nous en freres ; abolisez toutes ces distinctions odieuses auxquelles vous attachez tant de prix ; attendrissez-vo us sur la misere du Peuple, et formez la généreuse résolution de prendre sur vous toutes les charges qu'il lui est impossible de supporter. Ce sera alors que vous serez véritablement nos freres, et que nous commencerons à croire que vous aimez sincérement votre Patrie . . . Dès ce moment, il n'y aura plus en Bretagne qu'un seul cri de guerre, pour résister à l'ennemi commun, au cas qu'il en existe; et tous réunis ensemble, n ous n'aurons plus à redouterla tyrannie,ni tous les autres malheurs, dont vous nous menacez. C'est vous seuls,

oui, vous seuls, s'ils viennent à se réaliser ces malheurs, qui, par votre barbare opiniâtreté, les attirerez sur la Nation Bretonne. Réfléchissez-y bien. Ce n'est plus à un peuple imbécille que vous avez affaire. Ces Plébéïens éclairés et courageux, que vous accablez de votre mépris, sont déterminés à tout oser pour récouvrer les droits qui leur sont acquis, comme hommes et comme citoyens; et si leurs vœux venoient à être trompés, n'allez pas en triompher; votre succès pourroit vous coûter bien cher. Craignez leur désespoir.

Un laquais vint avertir que le souper étoit servi. Les Interlocuteurs se promirent de se trouver le lendemain à la même heure chez Monsieur ***. Je saluai profondément la compagnie Bourgeoise, et repris le chemin de mon hôtel.

Mes chers camarades, je vous rendrai un compte fidele de tout ce qui se sera passé à cette nouvelle séance, qui, sans doute, sera beaucoup plus intéressante que la premiere.

F I N.

N°. II.

LA SENTINELLE DE LA NOBLESSE.

NUMÉRO beaucoup plus curieux que le précédent ;

Où l'on trouve,

1o. Une Requête de la Noblesse de Bretagne, telle qu'il n'en a jamais été présentée, et sur laquelle il sera mis NÉANT.

2°. Une nouvelle organisation des Etats de la Province de Bretagne.

3°. La maniere de mettre à exécution l'égale répartition des Impôts.

4°. Des Réflexions sur l'admission du Tiers-Etat, dans le Parlement de Bretagne, &c. &c. &c. &c.

A DÉMOPHILOPOLIS.

A
LA NOBLESSE.

CHERS CAMARADES,

JE m'en retournai donc à mon hôtel, le cœur bien navré des déclamations outrées que j'avois entendu faire contre nous autres Nobles dans le petit Comité Bourgeois ; mais il avoit bien fallu dévorer en silence tous ces affronts ; si j'avois pris notre parti avec trop de chaleur, c'eût été me déclarer. Je me rendis le lendemain, à l'heure marquée, chez Monsieur ***, bien résolu de glisser, sans affectation, dans notre conférence, les raisons qui semblent militer en notre faveur. J'y trouvai les mêmes personnages. Le premier objet qui me frappa, fut l'Abbé, qui, assis dans un des coins de la cheminée, lisoit un papier écrit à la main. Je le voyois sourire à chaque instant, ce qui me donna de l'inquiétude ; je tremblai que ce ne fût quelque nouveau pamphlet contre la Noblesse. Hélas ! ma frayeur n'étoit que trop bien fondée.

Vous savez, chers Camarades, que der-

niérement nous avons arrêté dans une de nos Assemblées, de présenter une requête à Saint-Winoc, Gentilhomme Breton, afin qu'il eût à interposer ses bons offices auprès de Dieu, notre Souverain Seigneur, pour nous obtenir dans le Paradis un quartier à part, où les bienheureux Nobles ne fussent point confondus avecles bienheureux Roturiers; apparemment que le secret de cettedélibération a été éventé.

L'Abbé m'adressant la parole, me dit: Monsieur, on n'attendoit plus que vous pour donner lecture publique du petit chef-d'œuvre que je tiens entre les mains; et il lut d'un bout à l'autre notre requête, ainsi que la délibération qui est au pied. Je l'ai prié de m'en laisser prendre copie, afin que vous puissiez la confronter avec l'original inscrit sur nos registres. Je vous l'envoie, mot pour mot, comme elle a été lue, et telle que je l'ai copiée.

A MONSEIGNEUR

MONSEIGNEUR *SAINT-WINOC*, Gentilhomme Breton, d'ancienne extraction, fils de Hoel, troisieme du nom, Roi de Bretagne.

Supplie humblement la Noblesse de Bretagne : disant que, depuis quelque temps, il s'est élevé en Bretagne des systêmes erronés sur la véritable idée que l'on doit se former de la Noblesse.

Une secte d'hommes, soit-disant Philoso-

phes, sous le spécieux prétexte d'éclairer la Nation, y seme des principes funestes à la prépondérance et à l'autorité que doivent avoir les Gentilshommes, dans tout Etat bien constitué.

Immunités, priviléges, distinctions, tout cela les blesse. A les entendre, il faut que désormais nous soyions réduits à marcher de pair avec des hommes de Néant.

Il nous semble qu'il doit y avoir des distinctions sur la terre, comme il y en a dans le Ciel. Un simple Ange a-t-il jamais eu la témérité de se comparer avec un brillant Séraphin? Pourquoi un Roturier a-t-il l'audace de vouloir entrer en parallelle avec un Gentilhomme?

Les Plébéïens de toutes les classes, séduits par l'appas qui leur est présenté par leurs Docteurs, ont saisi avec transport ces maximes dangereuses qui flattent leurs vanités; ranimés de l'enthousiasme républicain, ils marchent à grands pas vers l'égalité primitive.

Leur insurrection, MONSEIGNEUR *SAINT-WINOC*, et leur insolence, sont à leur plus haut période. Tout ceci nous afflige beaucoup, mais ne nous décourage pas : fideles aux principes que nos peres nous ont transmis, nous n'en devenons que plus fiers et plus intraitables avec les non-Nobles; plus ils font d'efforts pour se mettre à notre niveau, et plus nous montons sur nos échâsses pour nous élever au-dessus d'eux.

Nous voulons absolument n'avoir plus rien de commun avec eux; ni alliances, ni socié-

tés, ni académies, ni jeux, ni festins, ni bals, ni maisons d'éducation, ni maisons religieuses, ni chapitres, ni capitation; un des nôtres a même demandé, il y a quelques années, que nous eussions des cimetieres à part. Malgré l'attention que nous avons toujours eue, et que nous aurons encore davantage, à nous isoler d'avec le Peuple, nous sentons parfaitement, que, vu le besoin réciproque que les hommes ont les uns des autres, nous nous trouverons obligés d'avoir encore sur la terre quelque espece de communication avec les Plébéïens; mais, MONSEIGNEUR *SAINT-WINOC*, si nous pensions qu'il fallût dans la suite des siecles qui s'écouleront sans jamais finir, être mêlés et confondus à jamais, dans le Paradis, avec *la canaille Roturiere*; cette seule idée empoisonneroit notre bonheur; et alors, nous trouverions la source des peines, au sein des délices ineffaçab es que Dieu a promises à ses élus.

Nous convenons, *Monseigneur Saint-Winoc*, que ces sentimens ne s'accordent pas beaucoup avec l'humilité chrétienne; mais ceci ne doit pas faire une objection sérieuse, attendu que les Nobles ont toujours été dispensés de la pratique de cette vertu. Vous sentez comme nous, *bienheureux S. Winoc*, qu'il seroit impossible, mais absolument impossible à des gens comme il faut, qui ne peuvent pas voir des Roturiers sans bâiller, de se trouver obligés de fraterniser pour toujours avec eux; et nos femmes de qualité et de condition, qui ne peuvent pas sentir les bourgeoises d'une lieue à la ron-

de; comment pourroient-elles se déterminer à faire société avec elles pendant toute une éternité ? Que de migraines ! que de vapeurs, que d'évanouissemens prendroient nos Dames Nobles ! Obligées de se trouver si souvent avec des *femmes du commun*, tous les élixirs, toutes les quintescences et toutes les eaux de senteur du Paradis, suffiroient à peine pour les faire revenir de tems-en-tems à leur état naturel.

Ce dernier chef, sur-tout, est important, et mérite d'être pris en considération.

C'est pourquoi, sans en dire davantage, la Noblesse de Bretagne conclut, *Monseigneur Saint-Winoc*, à ce que vous daigniez interposer vos bons offices auprès de Dieu, notre Souverain Seigneur, pour que ladite Noblesse de Bretagne, dans le cas où elle parviendroit à la béatitude céleste, ait dans le Paradis un quartier séparé, où ne puissent jamais être admis les bienheureux Roturiers, même ceux de l'Ordre de l'Eglise; consentant néanmoins ladite Noblesse de Bretagne à admettre dans son quartier de réserve, non-seulement les Nobles du Globe Terrestre, mais encore ceux de toutes les Planettes habitées, qui feront les mêmes preuves de Noblesse que celles qui sont exigées pour être reçu Conseiller au Parlement de Bretagne ;.... et en-événement que Dieu, notre Souverain Seigneur, crût ne pas devoir se porter à exaucer notre *humble priere* [ce que nous n'avons pas lieu de redouter], la Noblesse de Bretagne le supplie de la faire rentrer dans le néant d'où elle a été tirée; aimant

beaucoup mieux n'être rien que de vivre pendant le cours éternel des siecles, avec DES GENS, qui, malgré la régénération qui doit se faire dans toutes les Créatures, après cette vie, ne pourroient jamais se laver à nos yeux de la tache ineffaçable de roture, qui restera imprimée en eux pendant toute l'éternité.

Extrait des Registres des Délibérations de la Noblesse de Bretagne.

LA Noblesse de Bretagne, assemblée dans sa Chambre Littéraire, représentée par Messieurs.... après avoir entendu lecture de ladite Requête, a arrêté d'une voix unanime :

1o. Que ladite Requête sera transcrite en entier sur ses Registres, comme un monument éternel de mépris pour les Roturiers.

2o. Qu'expédition d'icelle sera envoyée au sieur Blanchard, Navigateur aérien, en le priant de la remettre, dans le plus court délai possible, en main propre, au *bienheureux Saint-Winoc, Gentilhomme Breton.*

3o. Que ledit sieur Blanchard, en passant par les différentes Planettes qui se trouvent sur la route de l'Empirée, sera chargé, de la part de la Noblesse de Bretagne, de faire les complimens d'usage à la Noblesse de la Lune, de Mars, de Jupiter, etc. etc. : le dispensons de s'arrêter dans la Planette de Saturne, où il n'aura aucun compliment à faire de notre part ; attendu que l'âge d'Or, y régnant encore aujourd'hui, tous les Saturnicoles vivent dans une parfaite égalité.

4o. Que ledit sieur Blanchard, arrivé à l'Empirée, se gardera bien de dire à Saint Pierre, portier du Paradis, le sujet de sa mission, ce Saint Roturier ayant assez de crédit pour faire échouer notre requête; mais qu'il demandera tout simplement à parler au bienheureux *Saint-Winoc, Gentilhomme Breton*, avec lequel il concertera ce qui sera le plus favorable à nos intérêts.

5o. Qu'à son retour de l'Empirée, le sieur Blanchard ne manquera pas de descendre dans la Lune, et là, de prendre les fioles où se trouve renfermé le bon sens de plusieurs de nos confreres, qui n'en ont jamais eu un besoin plus pressant que dans la crise actuelle, permettant de rembourser audit sieur Blanchard ce qui pourroit lui en coûter pour la remise desdites fioles.

6o. Que vu la possession où est la Noblesse de prendre sur les deniers de la Province les objets qui devroient être uniquement à sa charge, les frais du voyage aérien du sieur Blanchard seront supportés par les Etats de Bretagne, qui en outre se chargeront de solliciter des lettres de Noblesse pour lui, au cas qu'il n'en ait pas; et vu le service signalé qu'il nous rendra, nous consentons, et ce, sans tirer à conséquence, que malgré le défaut de preuves de Noblesse ancienne, il puisse, quand il sera en Paradis, être admis dans le quartier de réserve de la Noblesse.

Arrêté en outre que copie de la présente délibération sera envoyée au sieur Blanchard, pour lui servir d'instruction, et en même

temps de procuration, par-tout où besoin sera. *Signé*, le Chevalier Eretigobi, Secrétaire de la Noblesse.

L'Abbé assaisonna la lecture de notre requête et de la délibération des sarcasmes les plus ridicules ; nos vilains rioient à gorge déployée, et moi j'enrageois dans le fond de mon ame : cependant, pour ne pas me trahir, je fus obligé de rire comme les autres. Heureusement pour moi, on reprit la conversation qui avoit été entamée la veille ; et le Bel Esprit s'adressant au Politique : Nous en étions hier à l'organisation des Etats-Généraux du Royaume et des Etats de la Province ; vous nous avez promis, Monsieur, vos réflexions sur ces objets, nous les attendons avec impatience.

LE POLITIQUE.

Je ne me mêlerai pas d'organiser les Etats-Généraux, ni d'examiner quelle sera la forme de les convoquer, de les composer, ni d'indiquer les grands objets qu'on doit y traiter : on a assez écrit sur cette matiere ; le vœu général de la Nation est connu, et se trouve, si je ne me trompe, exprimé en partie dans l'arrêté du Parlement de Paris, du 5 Décembre 1788. La maniere de composer nos Etats de Bretagne, pour la tenue prochaine, ne paroît pas aussi bien déterminée. Les membres du Tiers n'étant pas encore d'un avis unanime à ce sujet, je me garderai bien, Messieurs, d'entrer dans des détails qui vous paroîtroient fastidieux : je vais vous présenter des apper-

cus Généraux, et vous tirerez vous-mêmes les conséquences.

Le bonheur de la Nation est la fin à laquelle doit tendre toute bonne législation : le peuple d'un siecle n'est pas celui d'un autre siecle ; les loix doivent suivre les mœurs, et changer avec elles ; ce n'est pas détruire la constitution, mais la perfectionner, que de la rapprocher du droit naturel, et de l'adapter *à ces principes qui n'ont ni date ni époque.* Que demande-t-on aujourd'hui pour le Peuple ? Qu'il soit représenté convenablement : toute institution qui remplira ce but essentiel, sera bonne ; tout réglement qui s'en écartera, eût-il en sa faveur l'antiquité la plus reculée, ne vaudra rien.

LE BEL ESPRIT.

La conclusion est aisée à tirer : c'est que les Municipalités Bretonnes, avec les intentions les plus droites, et le zele le plus ardent pour le bien public, n'ont rien fait pour le Peuple.

Elles demandent, il est vrai, l'égale répartition des impôts, l'admission du Tiers dans toutes les charges de la Magistrature et dans les emplois Militaires, etc. etc. etc. A merveille : mais d'un autre côté, craignant de toucher à une *prétendue constitution*, elles laissent subsister l'usage de voter par Ordres. En vain appellent-elles, à grands cris, du renfort, et dans l'Ordre de l'Eglise, et dans celui du Tiers ; tant que la Nation ne sera pas autrement représentée, tant que le Tiers n'aura

pas autant de voix que l'Eglise et la Noblesse réunies; tant qu'un seul ordre avec un *Veto impérieux*, pourra s'opposer au vœu général, les mouvemens des différens corps de la Province, pour parvenir à un meilleur ordre de choses, deviendront impuissans. Après bien des agitations, on sera tout étonné de se trouver revenus au même point d'où l'on étoit parti. Il me semble, Monsieur le Politique, avoir saisi votre idée : une constitution toute à neuf; sans cela point de régénération à espérer.

LE POLITIQUE.

Votre imagination vous emporte un peu trop loin : il faut conserver dans l'ancienne constitution, ce qu'il y a de bon, retrancher le reste, et dresser ensuite de nouveaux réglemens qui aient pour base l'humanité, l'équité et les mœurs actuelles.

Pour moi, sous un certain rapport, je tiens beaucoup au *Veto;* il peut devenir, suivant l'occasion, le *palladium* de la Bretagne. La France n'a pas toujours eu, et n'aura pas toujours un Necker à la tête de ses Finances. Qu'un Ministre déprédateur fasse, au nom du Roi, des demandes extravagantes à la Province, un seul Ordre peut tout-à-coup l'arrêter avec *son Veto*.

Si, dans la suite, les suffrages ne se donnent plus par Ordres, mais par têtes; alors plus de *Veto*. Il y aura des corrupteurs en Cour, des gens corrompus, dans tous les Ordres, aux États de la Province; et la Bre-

tagne se trouvera accablée sous le poids des fardeaux qu'on ne cessera de lui imposer à chaque tenue.

LE BEL ESPRIT.

Il me semble que vous allez tomber en contradiction avec vos principes ; si l'on continue à voter par Ordres, notre but est manqué.

LE POLITIQUE.

Ecoutez-moi, je vous prie, jusqu'au bout, et vous verrez que je suis conséquent. Il est bon, et il n'est pas bon de voter par Ordres : le *Veto* a ses avantages, je l'ai prouvé ; il a ses inconvéniens, ceux, par exemple, que vous avez exposés.

Il s'agit donc de prendre un tempérament, et d'établir une nouvelle forme, qui, respectant l'ancienne constitution, en ce qu'elle a de bon, puisse néanmoins assurer au Peuple ses droits légitimes.

A Rome, la Nation s'assembloit comme elle s'assemble en Bretagne; les suffrages ne s'y donnoient pas toujours de la même maniere : tantôt, on les prenoit par Curies ou par Tribus ; et tantôt, par Centuries. On votoit d'une façon différente, suivant les différens objets que l'on avoit à traiter.

On pourroit, en Bretagne, diviser toutes les délibérations à prendre aux Etats, en deux Classes.

La premiere comprendroit celles qui auroient pour objet les demandes du Roi, ou

de la Nation Françoise assemblée, concernant les impositions à supporter par la Bretagne; la seconde, celles où il ne seroit question que de répartir l'impôt, quand il seroit une fois accordé; d'établir, ou de répartir des subsides destinés à acquitter les charges de la Province, ou à son entretien; celles encore où il ne s'agiroit que de police et d'administration intérieure.

Enfin, tout ce qui seroit demandé à la Bretagne, pour sortir de la Province et pour être versé au Trésor public, seroit compris dans la premiere classe de délibération. Tout ce qui seroit étranger, seroit compris dans la seconde.

Quand il s'agiroit des délibérations de la premiere classe, je conserverois l'usage de voter par ordres. Tous les Gentilshommes de la Province auroient voix délibérative; il faudroit, comme à présent, l'unanimité; et le *Veto* d'un seul ordre suffiroit pour refuser ou modifier les demandes faites par le Gouvernement.

Quand il s'agiroit des délibératious de la seconde classe, alors j'organiserois nos états comme ceux du Dauphiné. Les Gentilshommes surnuméraires seroient priés de se retirer de l'assemblée, les autres resteroient aux Etats, pour former avec les Membres de l'Eglise un nombre de Votans égal à celui de l'ordre du Tiers.

LE BEL ESPRIT.

Votre idée me réjouit infiniment; et l'on

peut en tirer un bon parti. Il me semble déja voir une foule de Gentilshommes accourir aux Etats des extrémités les plus reculées de la Province. Les voilà arrivés, on met sur le tapis les demandes du Roi; elles sont accordées ou refusées; après quoi, on dit à ces Messieurs, comme dans les ombres Chinoises, *disparois*. Avec la nouvelle forme que vous introduisez, nous allons être un peu *amphibies*, moitié Bretons, moitié Dauphinois. Mais qu'importe? il vaut encore mieux être comme cela que comme nous étions auparavant. Si votre système est adopté, je ne doute point que nous n'obtenions l'égale répartition.

LA SENTINELLE DE LA NOBLESSE.

Avant de parler de répartition égale, il faudroit prouver, 1o. que le Peuple est lésé; 2o. au cas où se il trouveroit quelque différence entre la contribution des Nobles et des Roturiers, que cette différence est injuste: car, Messieurs, j'ai parlé à plusieurs Gentilshommes qui regardent leurs priviléges et immunités, comme des propriétés sacrées, auxquelles on ne sauroit toucher, sans commettre l'injustice la plus criante.

L'ABBÉ.

Comment, Monsieur, après tout ce qui a été écrit, vous doutez encore que le Peuple soit lésé?

Capitation, Vingtiemes, Fouages ordinaires, Fouages extraordinaires, Corvées, Caser-

nemens, Patrouilles, Franc-fiefs, droits excessifs sur les boissons, etc. etc. etc.; voilà les charges du Peuple.

Capitation fort légere, Vingtiemes très-modérés; voilà les foibles contributions de la Noblesse.

Que parlez-vous d'immunités et de priviléges à respecter? Les immunités, Messieurs, sont des exceptions au droit commun; jamais elles ne furent des propriétés dans la personne de celui qui en jouit, soit qu'il les possede à titre gratuit, ou à titre onéreux; c'est un Contrat passé entre le Donateur et le Donataire, ou entre le Vendeur ou l'Acquéreur, auquel le Peuple n'a jamais été appellé, et contre lequel il est dans tous les tems fondé à réclamer.

LA SENTINELLE DE LA NOBLESSE.

La Capitation de la Noblesse n'est pas aussi légere que vous le prétendez. On m'a assuré que dans la contestation qui s'éleva, il y a quelques années, entre le Tiers et la Noblesse à ce sujet, l'ordre de l'Eglise avoit condamné celui de la Noblesse à 25 mille livres de plus; et que de tous les calculs qui avoient été faits alors, les pieces en main, il résultoit évidemment que le Tiers n'étoit grévé en aucune maniere.

L'ABBÉ.

Ma réponse à cela est, que je connois des Bourgeois et des Gentilshommes qui possedent une fortune égale, et que les premiers payent

payent une Capitation triple de celle des seconds.

LA SENTINELLE DE LA NOBLESSE.

Au moins n'avez-vous aucune plainte à faire sur l'article des vingtiemes ; ce sont les Roturiers qui font eux-mêmes l'égail et la répartition.

L'ABBÉ.

Les plaisans égailleurs ! ce sont la plupart du tems de véritables automates qui reçoivent toute leur impulsion de la Noblesse. Cet égail que vous faites sonner si haut, se fait ordinairement dans les Campagnes par quelques Paysans, en présence d'un Commissaire Noble. Ces bonnes-gens sachant très-bien que *Monseigneur le Commissaire* est toujours porté à favoriser Messieurs ses Confreres, n'osent pas proposer même l'augmentation la plus légere. Les Roturiers sont donc taxés sans miséricorde, et les Nobles restent toujours au même taux. Quant aux vingtiemes des maisons de Ville, on sçait l'influence que la Noblesse a aussi sur la répartition.

LA SENTINELLE DE LA NOBLESSE.

Et la corvée, Messieurs, savez-vous que les Nobles disent par-tout, et impriment qu'ils y contribuent comme les Roturiers, et qu'ils la supportent indirectement dans la personne de leurs fermiers, qui leur payent en moins ce qu'ils payent en plus au Roi.

L'ABBÉ.

Et ces Messieurs croyent nous pesuader avec un pareil sophisme. Il est de fait que la corvée n'entre point en considération pour faire diminuer le prix d'une Ferme. La preuve en est que toutes les fermes sont montées aujourd'hui à leur plus haute valeur, et que cependant le Fermier est tenu à la corvée.

Que signifie encore leur façon de payer indirecte? Les Citoyens du Tiers ont des fermiers comme eux, ils supportent donc aussi la corvée indirectement, et de plus ils la supportent directement pour leurs possessions non affermées ; tandis que des terrains immenses en Jardins, Pourpris, Parcs, Bois de décoration, etc., en sont exempts. Où est la parité?

LE BEL ESPRIT.

Vous êtes trop bon, l'Abbé, d'entrer avec M. dans d'aussi grands détails. Il n'y a que deux mots à dire, pour faire sentir à toute personne qui voudra se donner la peine de raisonner, combien la Noblesse a mauvaise grace de se refuser à la répartition égale des impositions.

Ou la Noblesse paye plus que le Tiers-Etat (comme quelques Nobles l'ont prétendu).

Ou elle paye autant.

Ou elle paye moins.

Dans le premier cas, elle gagne à la répartition égale.

Dans le second, elle n'y perdra pas.

Dans le troisieme, la répartition égale devient de toute nécessité, parce qu'il est souverainement injuste que la partie la plus intéressante, la plus utile de la Nation, soit grévée et surchargée, et que l'autre, moins utile, nage dans le sein de l'opulence, et s'engraisse de la substance du citoyen mal aisé. Le peuple, dans le pacte social et primitif qu'il a fait avec le Souverain, n'a jamais eu intention de se sacrifier et de s'immoler en quelque sorte, pour le bonheur de quelques êtres privilégiés.

Vous voulez me faire payer un impôt; je suis citoyen, je dois contribuer aux charges de l'Etat. Rien de plus juste; mais quand il s'agira de déterminer la part que je dois en supporter, ne demandez pas qui je suis, mais quelles sont mes facultés; voilà ce que le bon sens dicte à tout le monde.

La répartition égale ne peut donc plus souffrir aucune difficulté; il ne s'agit plus que de chercher quels peuvent être les moyens les plus simples de la mettre à exécution: c'est à vous, Monsieur le Politique, à remplir cette tâche.

LE POLITIQUE.

Il faut distinguer en général deux especes d'impositions en Bretagne; les premieres sont versées dans les coffres du Roi, les secondes sont perçues, pour subvenir aux charges de la Province et des Villes.

J'appellerai les premieres impositions, royales; et les autres, subsides provinciaux.

Les impositions royales peuvent être soudivisées en impôt personnel et en impôt réel.

La portion du *déficit* général que la Bretagne aura à supporter, n'étant pas encore réglée, je la laisse de côté. Je suppose encore qu'abstraction faite de ce *déficit*, la Province ne paiera au Roi que la même somme qui a été accordée dans les précédentes tenues, en ajoutant néanmoins à cette somme les contributions du Clergé de Bretagne, qui n'auront plus lieu en décimes; cela posé, voici comme j'opere :

1o. Je ne fais qu'un seul et même rôle pour l'impôt personnel représentatif de la capitation, et je repartis cet impôt sur chaque tête du Clergé, de la Noblesse et du Tiers, en raison de l'aisance de chaque contribuable.

2o. L'impôt réel sera formé de vingtiemes et des fouages ordinaires, dont on ne fera plus qu'une seule masse d'impositions, qui sera supportée par toutes les propriétés nobles et non-nobles, même celles du Clergé, en terres ou en maisons, soit à la campagne, soit à la ville, eu égard au nombre de journaux et à leur valeur pour les terres et pour les maisons, au prix qu'elles sont, ou qu'elles peuvent être affermées.

Je réduis donc, comme vous voyez, les impositions royales à deux impôts; l'impôt réel et l'impôt personnel.

3o. On commencera par restituer à l'ordre du Tiers ce qu'on lui a emprunté sous la dénomination de fouages extraordinaires : cette restitution faite, on fera encore une

masse unique des fouages extraordinaires, de la corvée et du casernement. Je donne à tous ces impôts réunis ensemble, le nom de subside provincial, parce que les deniers qui en proviennent sont employés pour le bien de la Province, et pour acquitter ses charges. Le subside provincial sera encore également supporté par les trois Ordres, au marc la livre, de l'impôt personnel seulement. Par exemple, supposons qu'un citoyen paye en impôt personnel soixante livres, et que le subside provincial soit évalué au quart de l'impôt personnel; il payera quinze livres en sus.

Comme la patrouille n'est établie que pour la sûreté des habitans des villes, eux seuls doivent y contribuer: elle ne se fera plus sur l'ancien pied; mais on établira un Guet, dont les appointemens seront payés sur les Octrois qui seront augmentés dans les villes où ils ne seroient pas suffisans pour remplir cet objet.

L'ABBÉ.

Vous ne faites payer, Monsieur, le subside provincial qu'au marc la livre de l'Impôt personnel *seulement*. Pourquoi ne pas se faire payer encore au marc la livre de l'Impôt réel? Il me semble qu'un Citoyen qui paye les deux Impôts, ayant dans la société un intérêt plus grand que celui qui ne paye que l'Impôt personnel, devroit contribuer davantage au subside provincial.

LE POLITIQUE.

Aussi, Monsieur, ce Citoyen y contribue-t-il en plus grande proportion. Sa taxe d'Impôt personnel augmentant en raison directe de sa taxe d'Impôt réel, il se trouve définitivement qu'en prenant uniquement pour base l'Impôt personnel, il paye le subside provincial au prorata de sa fortune réelle.

Supposons deux Citoyens, tous deux sans propriété fonciere, et qui ayent la même aisance ; tous deux payent l'impôt personnel également, ainsi que le subside provincial : que l'un d'eux vienne à acquérir une propriété de deux mille livres de rente ; non-seulement il payera l'impôt réel, qu'il ne payoit pas auparavant ; mais en outre, sa taxe d'impôt personnel sera plus forte, en raison de ce que son aisance sera augmentée ; et comme le subside provincial se regle sur l'impôt personnel, il aura aussi à supporter une quotité de subside provincial plus considérable qu'avant d'avoir fait son acquisition.

C'est donc réellement sur cette nouvelle propriété que tombe son augmentation du subside provincial ; et si, comme vous le vouliez, on exigeoit encore de lui ce subside à part, en raison de l'impôt réel, on lui feroit payer deux contributions au lieu d'une, pour le même objet, et qui seroit injuste.

LE MAITRE DE LA MAISON.

Je trouve votre plan sur l'égale répartition des impositions, très-bien conçu ; mais pour

le rendre plus complet, expliquez-nous comment vous y ferez entrer notre contribution au déficit général du Royaume ?

LE POLITIQUE.

Rien n'est plus facile : lorsque les Etats-Généraux, après avoir vérifié le déficit, auront déterminé contradictoirement avec toutes les Provinces du Royaume la quotité que chacune d'elles peut supporter ; il ne s'agira plus que de la répartir entre les contribuables de chaque Province. En Bretagne, cette répartition, si l'on adopte mon plan, se fera au marc la livre, de l'impôt personnel entre les Citoyens de toutes les Classes. Tout particulier devant contribuer au *déficit*, selon ses facultés, et l'impôt presonnel étant, pour ainsi dire, le thermomêtre de l'aisance de chaque Citoyen ; il n'est guere possible de s'appuyer sur une autre base, si l'on veut parvenir à une répartition équitable.

LA SENTINELLE DE LA NOBLESSE.

Un Gentilhomme de mes amis me disoit l'autre jour : On nous regarde dans la Roture, comme des gens intéressés ; et moi je vous assure qu'il n'en est rien ; je sais même que la Noblesse n'est point du tout éloignée de consentir l'égale répartition des impôts, pourvu qu'on y comprenne le Clergé ; mais ce qui la révolte, c'est l'esprit d'indépendance, et l'orgueil ridicule de votre Ordre. Il faut à ces Messieurs, des places de Procureur-Syndic-Général, et de Greffier des Etats, des charges

dans la haute Magistrature, des emplois et des dignités dans le Militaire. Cela fait pitié ! Pauvres pygmées, c'est en vain que vous travaillez à devenir des géans ; vous resterez toujours des pygmées.

LE MAITRE DE LA MAISON.

Eh bien ? Monsieur, si vous retrouvez votre Gentilhomme, dites-lui que nous ne sommes pas des pygmées, que nous ne voulons pas devenir des géans, mais que nous ne les craignons pas, et que s'ils continuent à vouloir exercer sur le Peuple leur empire despotique, il se trouvera parmi nous plus d'un David, pour terrasser les nobles *Goliaths*.

Dites-lui que le Tiers ne se bornera pas à demander la répartition égale des impôts ; mais que, sensible au mépris injuste qu'on n'a cessé de lui témoigner jusqu'à présent, il veut enfin jouir du degré de considération qui est la récompense du vrai mérite.

Dites-lui que, ce qu'il appelle *orgueil ridicule* dans les citoyens du Tiers, n'est autre chose que le sentiment profond de la dignité de leur être, que la Noblesse cherche à avilir et à dégrader ; que le reproche d'indépendance qu'ils nous font est sans fondement ; puisqu'il ne peut y avoir d'indépendance, là où il n'existe point d'obligation de dépendre.

Dites-lui que, par les anciens Réglemens de Bretagne, les places de Procureur-Syndic-Général, et de Greffier, sont affectées au Tiers, comme à la Noblesse ; qu'elles ont été occupées plus d'une fois, par les mem-

bres

bres du Tiers, sur lesquels la Noblesse les a usurpées; que si l'ordre du Tiers a eu autrefois la foiblesse de les céder, le Peuple aujourd'hui, plus éclairé sur ses droits, plus ferme à les soutenir, se restitue contre une cession aussi lésionnaire, sans qu'on puisse lui apposer la prescription, parce qu'on ne prescrit point en matiere de droit public.

Votre Gentilhomme veut donc absolument nous exclure des emplois & dignités militaires, & nous réduire à aller nous faire casser la tête pour six sols par jour.

Faites-lui observer, et à Messieurs ses Confreres, que tout Citoyen doit se rendre utile à l'Etat, chacun dans le genre qui lui est le plus propre. Si dans les vingt-trois millions d'hommes qui composent le Peuple, il se trouve des Citoyens que la nature ait doués de talens extraordinaires pour l'art noble et périlleux des combats; pourquoi les réduirez-vous à n'être que de simples Soldats, ou tout au plus *des Officiers de fortune*? Pourquoi priver la Patrie des services qu'ils sont en état de lui rendre? Pourquoi enfin leur prescrire un terme que jamais ils ne pourront franchir, uniquement parce qu'ils n'ont pas de parchemin à présenter?

C'est l'émulation et le desir d'avancer qui forment les Héros; c'est donc tarir l'héroïsme dans sa source que d'admettre des exclusions injustes, et en même tems injurieuses: O Rome! si vous eussiez adopté des maximes aussi déraisonnables et aussi barbares, vous n'eussiez jamais fait la conquête de l'Univers;

et vous, France, vous ne compteriez pas aujourd'hui parmi vos plus illustres Guerriers, les Duguay-Trouin, les Bart, les Chevert, etc. etc etc.

Votre Gentilhomme trouve encore surprenant que nous demandions à être admis dans le Parlement. Ignore-t-il donc, que tout Citoyen en France a le droit d'être jugé, soit au civil, soit au criminel, par ses Pairs? et que nous ne le serons pas, tant que le Parlement sera tout composé de Nobles? Cette composition est absolument leur ouvrage. C'étoient anciennement les Etats de la Province eux-mêmes, qui jugeoient les Procès sous l'appel; ensuite des Commissaires nommés par les Etats; vinrent après les grands jours, où se trouvoient des Juges pris dans toutes les classes de Citoyens. Remarquez que dans tous ces Tribunaux souverains, il existoit des Magistrats de l'Ordre du Tiers; enfin le Parlement de Bretagne, en 1553, fut créé à l'instar de celui de Paris, composé pour la plus grande partie de Magistrats, non-nobles: Le Parlement de Bretagne, dans les premiers tems de sa création, recevoit aussi indistinctement dans son sein les Patriciens et les Plébéïens. L'incapacité et l'intégrité; voilà tout ce que l'on exigeoit du futur Magistrat. Peu-à-peu le nombre des Nobles s'accrut dans ce Tribunal auguste.

Les Magistrats Nobles commencerent à rougir d'être assis sur les fleurs de lys à côté des Magistrats Roturiers. On arrêta cependant que, pour ne pas faire d'éclat, on militeroit

encore avec les petit nombre de Plébéiens qui restoient ; mais que leurs offices une fois vacans, ils ne pourroient plus être remplacés que par des Nobles ; ce qui a été exécuté. Voilà, Messieurs, comment le Parlement de Bretagne s'est *nobilisé lui-même*.

Et l'on veut que la possession abusive où est cette Cour Souveraine de n'admettre dans son sein que des Nobles, au mépris de la constitution Nationale, ait aujourd'hui force de Loi ? Que nous importent tous vos traités et tous vos arrêtés secrets, par lesquels vous avez prononcé contre nous des exclusions humiliantes ? Sachez que le pacte que vous avez fait entre vous n'est que le pacte d'une famille particuliere, qui ne doit préjudicier en rien aux intérêts de la grande famille qui est le Peuple. Les loix du Royaume accordent l'ennoblissement à ceux qui seront pourvus de charges de Magistratures dans les Parlemens ; il n'est donc pas nécessaire d'être Nobles pour y entrer. En refusant de nous admettre au nombre des membres du Tribunal Souverain de la Nation, vous violez donc à-la-fois et la constitution Bretonne et les Loix générales de la France.

A qui croyez-vous que je parle en ce moment ? C'est à ces Magistrats que le peuple chérit et révere, pour lesquels, quoi qu'en disent les Nobles, il étoit près de se sacrifier à la fameuse journée du deux Juin 1788, qu'il a vu partir avec tant de douleur pour leur exil, et qu'il a reçus à leur retour avec des transports de joie si éclatans. Non,

ce n'est pas eux que j'ai dessein d'interpeller, ce n'est point à eux qu'il faut attribuer la violation qui a été faite des droits du Tiers; ils ont cru leur possession juste, ils l'ont continuée; mais aujourd'hui qu'ils sont désabusés, et que l'évidence a brillé à leurs yeux, ils ne balanceront pas à rendre au Tiers tous ses droits.

L'ordre des Avocats est le premier qui les ait fait valoir, bien persuadé que sa généreuse hardiesse ne pouvoit déplaire à des Magistrats qui, après avoir fait parvenir si souvent la vérité au pied du trône, méritoient l'entendre à leur tour.

Oui, ces dignes Sénateurs que la Bretagne a craint de perdre, et qu'elle a eu l'avantage de recouvrer, continueront, pour le bonheur de la Nation, à être encore nos défenseurs et nos juges: c'est là notre vœu le plus ardent; mais si quelqu'une d'entre eux venoit à payer le dernier tribut à l'humanité, alors, n'en doutons pas, nos Magistrats actuels, plus philosophes, plus éclairés que leurs prédécesseurs, et libres des vains préjugés qui les dominoient, ne se croiront point avilis de partager les fonctions de la Magistrature avec des concitoyens qui n'auront pas, il est vrai, à leur présenter une suite illustre d'aïeux, mais qui auront à leur offrir tous les talens et toutes les vertus qui font le grand Magistrat.

. . . .

. . . .

J'écoutois avec avidité le Maître de la Mai-

son, bien résolu de le dénoncer à quelque Magistrat du Parlement, s'il se fût trop avancé; mais sa façon de terminer, à laquelle je ne m'attendois nullement, déconcerta mon projet: le Bel Esprit disparut pour aller à un rendez-vous; il ne fut plus question d'affaires du tems. Comme on causoit de choses et d'autres, le Bourgeois de Paris vint à parler d'une façon assez avantageuse d'un de ses amis que je ne connoissois que par ouï-dire, (or cet ami étoit un Roturier.) Je m'avisai de lui demander si c'étoit un homme *comme il faut*. . . . Oui, Messieurs, comme il faut; c'est un fort bel homme, très-bien constitué, et jouissant toujours de la santé la plus florissante. . . . Ce n'est pas ce que je vous demande. . . . Monsieur, il a toutes les qualités de l'esprit, naturelles ou acquises au suprême degré. . . . Ce n'est pas encore cela. . . . Eh! bien? il est bon Fils, bon Epoux, bon Pere, bon Citoyen; enfin, il a rempli les devoirs de son état avec la probité la plus scrupuleuse. . . . Mais, Monsieur, vous ne répondez pas à ma question? . . . . Pardonnez-moi, Monsieur, j'y réponds. A Paris, nous n'entendons pas autre chose par un homme comme il faut. . . . Alors tous mes Roturiers partirent d'un grand éclat de rire à mon nez et à ma barbe; et moi qui m'appercus trop tard de ma bévue, je m'esquivai promptement, et regagnai tristement le chemin de mon Hôtel garni.

Mais voici bien une autre histoire.

Le lendemain matin, il étoit dix heures,

un inconnu arrive chez moi, et me remet un billet conçu en ces termes :

Monsieur l'Espion Noble, ne paroissez plus chez M.***, ni dans aucune société bourgeoise. Vous en seriez honteusement chassé. Nous vous conseillons même, si votre dessein est de conserver vos membres sains et saufs, de disparoître au plutôt de cette ville ; ce n'est pas que vous ayez rien à craindre de notre part, nous nous croyons assez vengés d'un être aussi vil que vous, par le mépris souverain que nous vous portons ; mais votre espionnage va être divulgué. Nous craignons pour vous que de jeunes spadassins bourgeois ne forment une conspiration contre vos nobles épaules, et ne vous démontrent, par des preuves très-palpables, que nous ne sommes plus aujourd'hui au tems de Philippe-le-Bel. *Signé*, le Comité Roturier.

A la lecture de ce billet, je sentis bouillonner dans mes veines le sang illustre de *mes nobles ayeux* ; et peu s'en fallut que je ne prisse ma canne, pour aller châtier *tous ces drôles-là :* cependant, je fis réflexion qu'il étoit plus prudent de rester chez moi. Je me trouve forcé, comme vous le voyez, chers camarades, de me démettre de l'emploi que vous m'avez confié. Je ne vous conseille pas même d'établir une autre Sentinelle ; c'est une fonction trop périlleuse, et qui d'ailleurs peut compromettre d'une maniere sensible la dignité d'un ordre aussi respectable que celui de la Noblesse.

F I N.

